



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION DE
MATERIEL DE SPORTS D'HIVER POUR LE
CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL POUR
L'ANNEE 2021**

**DÉCISION N° DM-20-292
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de location des matériels de sports d'hiver pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » situé à Habère-Poche pour l'année 2021 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de location de matériels de sports d'hiver (skis, bâtons, snowboard, chaussures de ski, chaussures de snowboard) pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » situé à Habère-Poche, pour les classes de découvertes et les séjours de vacances, pour l'année 2021, avec la société SNC BONNET, représentée par Monsieur François-Xavier BONNET, précisant les modalités de facturation et l'application des tarifs suivants

MATERIEL	Prix TTC /semaine/enfant
Pour les classes de découvertes	
Chaussures de ski	15 €
Ski + bâtons	20 €
Paire de bâtons	3 €
Pour les séjours de vacances	
Chaussures de ski	20 €
Chaussures de snowboard	26 €
Ski + bâtons	49 €
Paire de bâtons	3 €
Snowboard	55 €

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201118-Imc1H7842H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2020
Date de Publication : 18/11/2020